PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD

AVIS PUBLIC – PROMULGATION

RÈGLEMENT NO. 354-2024 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UNE PARTIE DES LOTS 2 719 769, 2 719 770, 2 719 771 AINSI QUE DU LOT 2 898 868, EN APPLICATION DE LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX ET POURVOYANT AU PAIEMENT DES DÉPENSES AUX FINS PRÉVUES À CETTE LOI

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le 5 février 2024, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard a adopté le règlement suivant :

- **Règlement no. 354-2024 décrétant l'acquisition d'une partie des lots 2 719 769, 2 719 770, 2 719 771 ainsi que du lot 2 898 868, en application de la loi sur les immeubles industriels municipaux et pourvoyant au paiement des dépenses aux fins prévues à cette loi.**

Un avis de motion et présentation du projet de règlement ont été donnés et adopté préalablement, soit à la séance ordinaire du 8 janvier 2024;

Un avis public a été donné le 7 février 2024 aux personnes habiles à voter du territoire aux fins de demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire;

Lors de la tenue du registre le 21 février 2024, aucune personne sur un maximum de 1956 personnes concernées par ledit règlement n'a apposé leur signature;

Le nombre requis pour que soit tenue un scrutin d'approbation référendaire est de 207;

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Le texte de ce règlement est disponible sur le site web de la municipalité (https://saint-bernard.quebec/), ainsi qu'au bureau de la soussignée situé au **1499 rue Saint-Georges, Saint-Bernard, (QC), G0S 2G0**, où toute personne peut en prendre connaissance**.**

Donné à Saint-Bernard, ce 5 mars 2024.

(Signé)
Marie-Eve Parent
Directrice générale et greffière-trésorière